

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 26 mai 2026

N° VA_DEL2026_138

**Objet : Autorisation préalable donnée au Maire de signer des marchés
- Travaux d'étanchéité, de toiture (médiathèque Till l'Espiègle - restaurant
du groupe scolaire Taine, mairie de quartier du Breucq, salle de sport
CERDAN) et de rénovation du sol sportif de la salle de sport CERDAN
- Prestations d'affranchissement, d'externalisation et d'acheminement du
courrier**

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Lisa LASSELIN, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Victor BURETTE, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD, Lahanissa MADI étant excusée.

**1. Travaux d'étanchéité de toiture (médiathèque Till l'Espiègle - restaurant
du groupe scolaire Taine - mairie de quartier du Breucq - salle de sport
CERDAN) et de rénovation du sol sportif de la salle de sport CERDAN**

I. Contexte – Définition du projet :

Le présent marché concerne des travaux d'étanchéité et de toiture sur plusieurs bâtiments municipaux :

- la médiathèque Till l'Espiègle ;
- le restaurant du groupe scolaire Taine ;
- la mairie de quartier du Breucq ;
- la salle de sport CERDAN.

De plus, le marché prévoit la **rénovation du sol sportif de la salle de sports CERDAN.**

Deux semaines de préparation des travaux sont prévues à partir de la mi-juin 2026. La durée prévisionnelle des travaux est de 2 mois.

Le marché est conclu à compter de la date de notification.

II. Montants financiers :

**Lot n°1 - Travaux de rénovation des étanchéités sous platelage de la
médiathèque Till l'Espiègle : Estimation : 630 000 € TTC**

Lot n°2 - Travaux de rénovation des étanchéités du restaurant du GS

Taine : Estimation : 240 000 € TTC

Lot n°3 - Travaux de rénovation de la couverture en ardoises de la mairie de quartier de Breucq : Estimation : 543 000 € TTC

Lot n°4 - Travaux de renforcement de la charpente de la salle de sports

CERDAN : Estimation : 100 000 € TTC

Lot n°5 - Désamiantage, rénovation des étanchéités et des façades en polycarbonate de la salle de sports CERDAN : Estimation : 704 000 € TTC

Lot n°6 Rénovation du sol sportif de la salle de sports CERDAN :

Estimation : 85 000 € TTC

Soit une estimation totale de **2 302 000, 00 € TTC**.

III. Exposé des critères de jugement

Pour les lots 1 à 3 :

➤ **Critère 1 : Prix - 50%**

➤ **Critère 2 : Valeur Technique- 50%**

➤ **Sous-critère 1 : Qualification des moyens humains dédiés et du matériel dédié au chantier - 10 %**

Justificatifs attendus :

- Attestation des moyens humains reprenant la spécialisation et la qualification du personnel dédié à ce chantier par type de tâche.
- Attestation des moyens matériels mobilisés pour ce chantier par type de tâche y compris la nature de l'échafaudage (mobile, fixe...).

➤ **Sous-critère 2 : Méthodologie, organisation et optimisation du chantier 30 %**

Justificatifs attendus :

- Planning détaillé mentionnant la durée d'exécution, le nombre d'ouvriers et le type de matériel mobilisés pour chaque tâche.
- Mémoire technique sur **la méthodologie particulière d'intervention et l'organisation** du chantier proposées par l'entreprise pour les travaux à réaliser avec les points suivants.
 - ✓ Prise en compte du site et des contraintes (accès, site occupé...).
 - ✓ Optimisation de l'ordonnancement entre la dépose de l'ancien complexe de toiture, et la pose du nouveau complexe.
 - ✓ La mise hors d'eau rapide afin de préserver les ouvrages existants.
 - ✓ Mettre en place des mesures de protections collectives adéquates et leur maintien pendant la durée du chantier. (Le type d'échafaudage, les engins de levage, les nacelles...).
 - ✓ L'optimisation des délais d'approvisionnement et de pose pour tenir compte.

✓ Désignation d'un responsable du suivi du planning.

➤ **Sous-critère 3 Qualité technique et environnementale des matériaux : 10 %**

Justificatifs attendus :

- Fiches techniques et fiches FDES des matériaux (qualité des isolants, performance thermique, qualité des matériaux de la toiture...) à mettre en œuvre.

Lot 4 :

Critère 1 Prix - 50%

Critère 2 Valeur Technique - 50%

- **Sous-critère 1 :** Organisation et enchaînement des tâches au regard du calendrier contraint, identification des points critiques et coordination proposée avec les autres lots - **10%**
- **Sous-critère 2 :** Connaissance et analyse du site en termes de coactivité avec les autres entreprises, déchargement, levage, accès - **10%**
- **Sous-critère 3 :** Méthodologie proposée pour optimiser la gestion, l'organisation et la résolution de la levée des réserves en fin de chantier - **10%**
- **Sous-critère 4 :** Organisation et moyens humains et technique (quantité, qualité, matériel, CV du personnel encadrant) propres à cette opération, au sein du lot et en relation avec les autres lots en phase étude -**10%**
- **Sous-critère 5 :** Organisation et moyens humains et technique (quantité, qualité, matériel, CV du personnel encadrant) propres à cette opération, au sein du lot et en relation avec les autres lots en phase chantier -**10%**

Lot 5 :

Critère 1 Prix - 50%

Critère 2 Valeur Technique - 50%

Sous-critère 1 : Qualification des moyens humains dédiés et du matériel dédié au chantier : 10 %

Justificatifs attendus :

- Attestation des moyens humains reprenant la spécialisation et la qualification du personnel dédié à ce chantier par type de tâche.
- Attestation des moyens matériels mobilisés pour ce chantier par type de tâche y compris la nature de l'échafaudage (mobile, fixe...).

Sous-critère 2 : Méthodologie, organisation et optimisation du chantier : 30 %

Justificatifs attendus :

- Planning détaillé mentionnant la durée de désamiantage, la mise hors d'eau et d'exécution, le nombre d'ouvriers et le type de matériel mobilisés pour chaque tâche.
- Mémoire technique sur **la méthodologie particulière d'intervention et l'organisation** du chantier proposées par l'entreprise pour les travaux à réaliser avec les points suivants.
 - ✓ Prise en compte du site et des contraintes (accès, site occupé...).
 - ✓ Optimisation de l'ordonnancement entre le désamiantage, la dépose de l'ancien complexe de toiture, et la pose du nouveau complexe.
 - ✓ La mise hors d'eau rapide afin de préserver les ouvrages existants.
 - ✓ Mettre en place des mesures de protections collectives adéquates et leur maintien pendant la durée du chantier. (Le type d'échafaudage, les engins de levage, les nacelles...).
 - ✓ L'optimisation des délais d'approvisionnement et de pose pour tenir compte.

➤ **Sous-critère 3 : Qualité technique et environnementale des matériaux : 10 %**

Justificatifs attendus :

- Fiches techniques et fiches FDES des matériaux (qualité des isolants, performance thermique, qualité des matériaux de la toiture...) à mettre en œuvre.

Lot 6:

Critère 1 Prix - 40%

Critère 2 Valeur Technique : 60%

Sous-critère 1 : Qualification des moyens humains dédiés et du matériel dédié au chantier : 10 %

Justificatifs attendus :

- Attestation des moyens humains reprenant la spécialisation et la qualification du personnel dédié à ce chantier par type de tâche.
- Attestation des moyens matériels mobilisés pour ce chantier par type de tâche.

Sous-critère 2 : Méthodologie, organisation et optimisation du chantier : 30 %

Justificatifs attendus :

- Planning détaillé mentionnant la durée d'exécution, le nombre d'ouvriers et type de matériel mobilisés pour chaque tâche.
- Mémoire technique sur la méthodologie particulière d'intervention et l'organisation du chantier proposées par l'entreprise, pour garantir le respect des délais, pour les travaux à réaliser avec les points suivants :
 - ✓ Méthodologie de préparation des supports et de mise en œuvre des revêtements de sol sportif en coordination avec les deux autres lots.
 - ✓ Méthodologie de la pose du sol sportif sur le parquet

- actuel.
- ✓ Indication des délais d'approvisionnement et de réalisation.
- ✓ Prise en compte des contraintes liées aux accès au chantier.
- ✓ Désignation d'un responsable du suivi du planning.

Sous-critère 3 : Qualité technique et environnementale des matériaux : 20 %

Justificatifs attendus :

- Fiches techniques avec les performances sportives du sol et fiches FDES des matériaux (absence de COV dans les peintures de traçage des terrains.) à mettre en œuvre.

2. Prestations d'affranchissement, d'externalisation et d'acheminement du courrier

I. Contexte – Définition du projet

Le présent marché concerne des prestations d'affranchissement, d'externalisation et d'acheminement du courrier.

Le marché n'est pas alloti.

Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an ferme à compter de la date de notification. Le marché est reconductible de manière tacite trois (3) fois pendant un (1) an. Soit une durée maximale de 4 ans.

II. Montants financiers

Prestations d'affranchissement, d'externalisation et d'acheminement du courrier :

Montant maximum annuel : **125 000,00 €HT**

Montant maximum sur la durée du marché : **500 000,00 €HT**

III. Exposé des critères de jugement

Critère 1 : Prix - 60%

-Sous-critère 1 : Prix du forfait mensuel de collecte – 20 %

-Sous-critère 2 : Prix de l'affranchissement – 40%

Justificatif : Acte d'engagement (Article D-prix) + le Bordereau de prix unitaires

Critère 2 : Valeur technique – 40%

Sous-critère 1 : Organisation et modalités d'exécution des prestations – 25%

Seront appréciés :

- l'organisation proposée pour la collecte du courrier ;
- les modalités d'affranchissement et de traitement du courrier ;

- les moyens humains et matériels mobilisés ;
- la gestion des délais de traitement et d'acheminement ;
- les mesures garantissant la continuité du service en cas d'aléas.

Sous-critère 2 : Modalités de suivi et de traçabilité des prestations – 15%
Seront appréciés :

- les outils proposés pour le suivi des envois ;
- les modalités de reporting et de transmission des données d'activité ;
- les dispositifs permettant d'assurer la traçabilité des plis ;
- les modalités de communication avec la collectivité en cas d'incident.

Justificatif : *Mémoire technique remis par le candidat.*

Après avis de la Commission Plénière du mercredi 13 mai 2026, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés publics susvisés sur la base de la décision de la commission d'appel d'offres ;
- d'imputer les dépenses aux comptes correspondants dans la limite des crédits budgétaires votés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 29 mai 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260526-224413-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 28 mai 2026